

Chartres, le 10 février 2020



La Directrice Académique  
des services de l'Éducation  
nationale d'Eure-et-Loir

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs  
**Des écoles primaires de Bailleau l'Évêque,  
Emile Zola, Jean Zay et Pierre de Coubertin de  
MAINVILLIERS – Jules Vallain LEVES**

- pour attribution -

S/c de Madame l'Inspectrice de l'Éducation  
Nationale chargée de la circonscription du 1<sup>er</sup> degré  
de Chartres I

- pour information -

Division des élèves et  
de la vie scolaire

Affaire suivie par  
Françoise POUTEAU  
Tél. 02 36 15 11 03  
Fax 02 37 36 74 93  
ce.dvs28@ac-orleans-tours.fr

15 place de la République  
28019 Chartres Cédex

**OBJET** : Classes à horaires aménagés CINEMA

Le Collège **Jean Macé de MAINVILLIERS** accueille une structure de **Classes à horaires aménagés Cinéma** qui a pour but d'aider de jeunes collégiens motivés à poursuivre leurs études, dans les meilleures conditions, simultanément à des études cinématographiques. La classe à horaires aménagés Cinéma ne constitue, **en aucun cas, une classe pré-professionnelle**. Elle s'adresse aussi bien à des élèves ayant un simple intérêt pour l'audiovisuel, qu'à des jeunes ayant déjà une volonté d'exercer un métier dans ce domaine.

Ces élèves sont scolarisés dans des classes ordinaires de collège et bénéficient d'un aménagement de l'emploi du temps pour suivre une formation cinématographique, à raison de trois heures par semaine.

Le dossier de candidature est examiné par une commission pédagogique. Il ne s'agit pas de recruter uniquement d'excellents élèves, mais les candidats doivent faire preuve d'autonomie, savoir s'organiser, gérer leur temps et être capables de travailler relativement vite.



**Les dossiers sont à retourner, dûment complétés à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale -division des élèves et de la vie scolaire- pour le 27 mars 2020.**

Je tiens à préciser la nécessité de disposer pour tout élève candidat d'un avis circonstancié de votre part.

Vous voudrez bien informer les familles de tous vos élèves de CM2 de l'existence de cette classe et leur préciser que la classe à horaires aménagés cinéma n'ouvre pas droit à dérogation.

Pour tous renseignements complémentaires, les familles devront prendre contact avec Madame la Principale du collège Jean Macé de MAINVILLIERS. Elles pourront également trouver des informations sur le site internet du collège « actualité de l'atelier cinéma » [clg-jean-mace-mainvilliers.tice.ac-orleans-tours.fr](http://clg-jean-mace-mainvilliers.tice.ac-orleans-tours.fr).

Evelyne MÈGE

Copie :  
Collège Jean Macé - MAINVILLIERS